



Qu'est ce qu'un SCoT ?

Défini par la loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU) de 2000 et renforcé par le Grenelle de l'environnement, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un véritable outil réglementaire d'application des principes de développement durable en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Le SCoT est en effet un document de planification qui fixe, à l'échelle d'un territoire intercommunal, les grandes orientations en matière d'accueil de population, de logements, de grands équipements, de transports et de mobilité, de préservation de l'environnement, d'équilibres spatiaux (urbains/agricoles/naturels), de développement économique...

Le dossier de SCoT comporte 3 documents :

- le **Rapport de Présentation** : il expose principalement les points clés du diagnostic qui ont servi à définir le projet, les incidences du projet sur l'environnement et les mesures de suivi...
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui retranscrit la politique de développement voulue pour le Pays Gâtine dans les années à venir.
- le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, volet réglementaire qui définit les orientations d'aménagement et les objectifs qui doivent être retranscrits au sein des communes et/ou communautés de communes dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU) selon le principe dit de compatibilité. De manière générale, le SCoT impactera l'ensemble de l'urbanisme en Gâtine.

Le Pays de Gâtine, notre territoire, ses atouts

Région rurale et d'élevage, la Gâtine dispose de paysages de qualité, rythmés par les haies et les bosquets, associant harmonieusement labours et prés. Terre de bocage verdoyante, maillée de villages et hameaux, parsemée de ruisseaux, rivières et étangs, la Gâtine est caractérisée par un habitat dispersé et de petites parcelles bordées de haies vives. Les activités agricoles traditionnelles locales sont cependant aujourd'hui fortement concurrencées par les grandes cultures céréalières. Grâce au solde migratoire, la Gâtine renoue avec la croissance

démographique depuis 15 ans, témoignant de son renouveau d'attractivité, et doit conforter et diversifier ses activités économiques pour renforcer l'emploi.

Le Pays de Gâtine doit aujourd'hui gérer sa dynamique sur le long cours : faire face aux mutations, équilibrer la répartition de la population et des services associés sur le territoire, se positionner de façon constructive par rapport aux grands pôles extérieurs au territoire (Niort, Poitiers...). Telle est la vocation du SCoT.

Un territoire redynamisé...

2014
(démarrage de la mise en œuvre)
82 communes
194 957 hectares
66 318 habitants (2010)

2026
+ 4.000 habitants
+ 3.840 ménages ou résidents principaux
+ 2.200 emplois

Protection Valorisation	Préservation Valorisation	
Espaces naturels et agricoles	Espaces urbains occupés	Extensions urbaines potentielles
180 569 ha	13 647 ha	741 ha

Si le Pays Gâtine suit la même tendance que précédemment, il prévoit d'accueillir un peu plus de 5 000 habitants d'ici 20 ans. Si aucun effort n'est fait, les moins de 20 ans diminueront de -15 à -20 %, avec une augmentation forte des plus de 60 ans (+60 %) et des plus de 80 ans qui doubleront pratiquement. Le SCoT voulu par le Pays vise à équilibrer cette pyramide des âges et à maintenir un seuil satisfaisant des moins de 20 ans.

Le SCoT propose de rééquilibrer cette perspective en basant sa projection sur un maintien des moins de 20 ans. Ainsi il envisage l'accueil d'environ 8 000 habitants supplémentaires et la production de 6.000 nouveaux logements à l'horizon 2034, soit environ 3 840 logements pour les 12 prochaines années (réhabilitations et constructions neuves). Il s'agit de maintenir les habitants actuels et d'en accueillir de nouveaux, d'améliorer l'habitat, d'adapter l'offre aux jeunes actifs, aux jeunes ménages, et aux plus modestes, et de diversifier les solutions offertes aux personnes âgées...

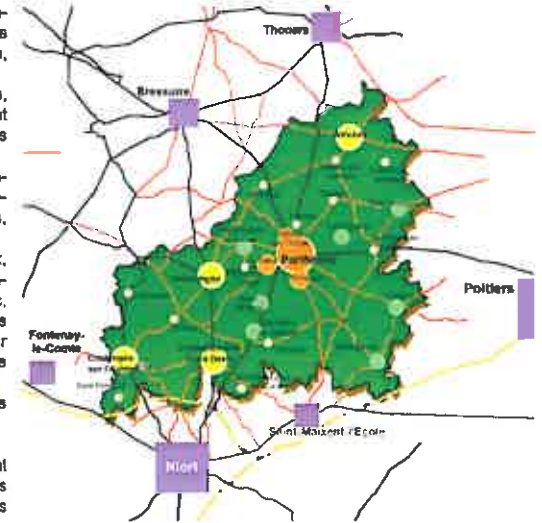
La qualité de vie des habitants nécessitera aussi le rapprochement habitat/services/emplois limitant les besoins en déplacements. Les réflexions sur les services devront prendre en compte l'évolution des modes de vie, le maintien des services médicaux et sociaux de proximité, et le renforcement de l'offre d'équipements culturels, contribuant à l'attractivité du territoire.

Le maintien du nombre d'habitants doit prendre en compte le désaménagement territorial, c'est à dire la diminution du nombre de personnes par ménage (séparations, enfants quittant le ménage familial, veuvages plus longs etc.). Le volume supplémentaire de logements prend en compte pour un tiers environ ce désaménagement et pour les deux tiers l'augmentation nette de population.

Un territoire équilibré

Les composantes de l'armature urbaine proposée par le SCoT sont les suivantes :

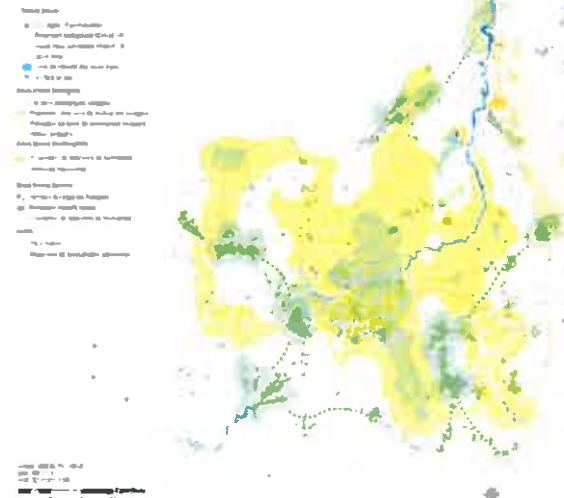
- Un pôle central : Parthenay, auquel on associe Châtillon-sur-Thouet, Le Tallud et Pompain, conforté dans son rôle moteur (renforcement habitat, commerces, services, équipements structurants majeurs).
- 4 pôles relais : Airvault, Champdeniers-Saint-Denis, Coulouges-sur-Autize et Secondigny (renforcement des commerces, services, habitat, équipements structurants complémentaires).
- 7 pôles de proximité : La Peyratte, Mazières-en-Gâtine, Ménigoute, Saint-Pardoux, Saint-Aubin-le-Cloud, Vaeles, Thénézay (offre d'habitat, commerces, services complémentaires).
- 13 mini-pôles d'Amelloux, Ardin, Assais-les-Jumeaux, Azaay-sur-Thouet, Fenioux, Gourgé, La Ferrière-en-Parthenay, Le Busseau, Saint-Christophe-sur-Roc, Saint-Loup-Lamairie, Saint-Pompain et Verruyes et Viennay qui polarisent quelques communes ou représentent les nœuds les plus fins de la trame territoriale (offre locale commerces-emplois-habitat).
- Ensemble des bourgs et villages (renforcement des centres bourgs et des cœurs de village).



Tous les niveaux permettront l'accueil de population en privilégiant le renforcement des centres villes/villages et les formes urbaines traditionnelles. La cohérence avec les réseaux de transports collectifs (notamment ceux dépendant du Conseil Général des Deux-Sèvres) sera recherchée autant que faire se peut.

Des ressources naturelles et paysagères valorisées

Types d'Etat et Sites des Deux-Sèvres



Région rurale traditionnellement vouée à l'élevage, la Gâtine peut se targuer grâce à celui-ci d'un patrimoine paysager et naturel de qualité. Terre de bocage, la Gâtine est porteuse d'une biodiversité riche d'importance régionale.

Outre le bocage, d'autres trames de milieux naturels composent la biodiversité et le patrimoine gâtinois. Le SCoT identifie cette richesse, la protège et la valorise dans le cadre de son projet. Il s'appuie sur quatre trames de milieux d'origine naturelle ou agricole qui devront être pris en compte dans le développement de la Gâtine :

- la trame forestière et boisée,
- la trame bocagère,
- la trame de milieux ouverts dits thermophiles,
- la trame humide, composée de l'ensemble des mares et zones humides terrestres.



Conclusion

Le SCoT vise un **développement ambitieux et cohérent du Pays de Gâtine**, basé sur ses valeurs intrinsèques : attractivité patrimoniale et culturelle, solidarité spatiale et sociale, qualités environnementales et paysagères.

Le SCoT vient ainsi accompagner et traduire en matière d'aménagement du territoire et de planification urbaine, les projets que le Pays de Gâtine développe depuis plusieurs années dans le cadre de ses politiques sectorielles (habitat, agriculture, aide à la création d'entreprises, d'équipements publics, aménagements urbains, etc.), de son agenda 21, des plans locaux d'urbanisme des communes et/ou des communautés de communes et de sa charte de pays.

C'est dorénavant aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes qu'il appartient de traduire les orientations et objectifs définis dans le SCoT et au Pays de les accompagner dans sa retranscription à l'échelle locale ainsi que d'en assurer le suivi sur le long terme. Des évaluations régulières tous les 3 ans, 6 ans, 12 ans et 18 ans sont prévues à cet effet.



Une démarche commencée dès 2010



- **2010-2011** : les équipes du Pays de Gâtine se mobilisent sur le projet de SCoT par l'identification des besoins techniques de mise en œuvre et la rédaction des cahiers des charges pour les équipes d'assistance techniques extérieures.
- **2011-2013** : différentes études diagnostic et stratégiques sont lancées pour alimenter la réflexion du Pays de Gâtine et son développement : économie, urbanisme et consommation foncière, environnement et réseau écologique, paysage ...)
- **2013** : lancement d'une phase d'assemblage et de formalisation du SCoT sur la base des études sectorielles menées.
- Février 2014 : arrêt du SCoT.
- De février à décembre 2014 : lancement de l'enquête publique et réunion de concertation avec la population.

Tout au long de l'élaboration du Schéma, des phases de concertation sont menées ainsi que des réunions publiques aux étapes clés. Celles-ci font l'objet de conférences et de communiqués de presse, d'émissions de radio, et de nombreuses réunions avec les élus et les partenaires du Pays. L'ensemble des informations sont disponibles sur le site internet du Pays. Le projet fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des partenaires institutionnels du Pays de Gâtine en vu de son arrêt par le Pays Gâtine au cours du mois de février 2014.

Une démarche partenariale

Le SCoT est le fruit d'une démarche concertée et l'objet d'une co-construction multipartenariale. Les élus du territoire ont ainsi été invités au travers d'ateliers à réfléchir aux orientations souhaitées pour le Pays de Gâtine, patrimoine commun de l'ensemble des communes qui y sont implantées.

La réflexion a été menée en étroite relation avec un ensemble de partenaires concernés à divers titres par le devenir du territoire :

services de l'Etat (DREAL, DDT...), Région Poitou-Charentes, Département des Deux-Sèvres, établissements publics (Agence de l'Eau, ADEME, ONEMA...) et diverses associations représentatives. En phase d'enquête publique, la concertation concernera également la population au travers de réunions publiques, forums et autres manifestations.

Pour plus d'informations

<http://www.gatine.org>

Tél. : 05 49 64 25 49 - Fax. : 05 49 94 21 22
pays-de-gatine@gatine.org

Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine
(SMAEG)
46, bd Edgar Quinet
BP 90506
75208 PARTHENAY CEDEX

Le document écrit et le recueil des données sont à disposition du public au Pays de Gâtine. Toutes les remarques ou les questionnements sont à envoyer à l'adresse email ci-dessus.

Le SCoT du Pays de Gâtine

Editorial

Le Schéma de Cohérence Territoriale, émanation de nos politiques publiques en matière d'urbanisme pour servir une ambition territoriale partagée.

Les 82 communes et les 5 communautés de communes de Gâtine partagent un outil pour développer leur territoire : c'est le **Pays de Gâtine**. Depuis 1976, le Pays est le dénominateur commun de nombreux projets dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, de l'environnement, des services aux personnes, de l'économie et de l'agriculture, de la culture et du patrimoine... Le Pays ne se substitue pas aux porteurs de projets, collectivités, entreprises, chambres consulaires et associations ; il les aide techniquement, en mettant à leur disposition les compétences de ses chargés de mission ; il les accompagne financièrement, en amont, quand il faut valoir les besoins de la Gâtine dans les volets territoriaux des budgets des grandes collectivités publiques ou quand il postule aux programmes européens et en aval, quand il soutient et coordonne les projets jusqu'à leur accomplissement. Ceux-ci concourent tous au développement de notre territoire dans le cadre d'un dessin partagé par les élus de toutes sensibilités.

Cette ambition collective vient d'être réécrite par nos territoires et s'exprime désormais dans l'un de nos dispositifs de mise en œuvre, le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il s'agit d'un document de planification en urbanisme. Il fixe de nouvelles ambitions d'accueil et de développement des populations. Il fixe des objectifs en matière de logements, de zones d'activités, de développement de l'agriculture, de préservation de l'environnement, de mobilité, etc. dans une approche concertée et cohérente.

Ce Schéma vous est présenté succinctement dans ce document. Vous pourrez y apporter votre contribution, trouver de plus amples informations auprès de nos collaborateurs, sur notre site Internet, mais aussi prochainement au cours de nouvelles réunions publiques qui précéderont d'ici quelques mois une enquête publique.

Gilbert Favreau, Président du Pays de Gâtine.

